

Le gouvernement s'attaque aux normes absurdes



RAFAEL MARCHANTE / REUTERS

Agents communaux au travail. Face aux normes, les municipalités demandent qu'on leur accorde au moins une capacité d'adaptation.

► **Le Sénat a adopté une proposition de loi visant à mieux associer les élus à la production des textes législatifs et réglementaires, afin de limiter la prolifération des normes qui paralysent ou renchérisent l'action des collectivités.**

► **Par ailleurs, une mission a été lancée par le gouvernement afin de faire le tri dans les quelque 400 000 textes qui encadrent parfois jusqu'à l'absurde la vie quotidienne, de la construction des bâtiments aux menus des cantines.**

Qui change les ampoules à la mairie de Saint-Julien-du-Sault, dans l'Yonne ? À cette question simple, la réponse logique devrait être : le premier agent municipal disponible. « *Eh non, c'est moi* », s'amuse Guy Bourras, maire de cette commune de 2 500 habitants. « *Pour qu'un agent communal puisse toucher à une ampoule, il faudrait qu'il ait suivi une formation et obtenu une habilitation.* » Des anecdotes de ce genre, l'élus centriste a emmagasiné des dizaines durant ses vingt-cinq années de mandat, illustrant le caractère parfois kafkaïen d'une production normative galopante.

Pour tenter de stopper l'inflation, les élus et le gouvernement viennent donc d'ouvrir la chasse aux normes inutiles. Les sénateurs ont ainsi voté lundi une proposition de loi visant à donner plus de pouvoirs aux élus pour examiner, en amont, la production des textes législatifs et réglementaires. Dans le même temps, le gouvernement a demandé à deux élus locaux, bons connaisseurs de l'administration, d'identifier les textes les plus nuisibles ou inutiles. Le conseiller d'État et maire PS du Mans Jean-Claude

Boulard et son acolyte Alain Lambert, président divers droite du conseil général de l'Orne et membre de la Cour des comptes, ont jusqu'au 15 mars pour dresser un premier état des lieux. Ils appellent tous les élus à faire remonter leurs doléances.

« Un incident entraîne à chaque fois une loi ou un règlement. »

« *Les règles de vie en société, c'est comme le sel et le poivre dans la cuisine. Quand il n'y en a pas, c'est immangeable. Mais quand il y en a trop, c'est tout aussi immangeable* », insiste Jean-Claude **Boulard**. L'abus de réglementation, analyse-t-il, vient souvent d'une prudence excessive de l'administration dans une société où les aléas sont de plus en plus mal acceptés. « *Un incident entraîne à chaque fois une loi ou un règlement* », constate-t-il. Toute la difficulté est donc de trouver le bon compromis entre la nécessaire sécurité et le danger de la paralysie. « *Il est souhaitable que tout le monde roule sur le même côté de la route, mais on n'est pas obligé de réglementer la couleur des voitures* », résume Alain Lambert.

Pour illustrer les dérives actuelles, les deux élus citent en chœur un superbe exemple de complexité, celui d'un texte de 2011 réglementant la restauration dans les écoles. L'arrêté (signé par pas moins de 10 ministres) détaille le poids de chaque portion et la fréquence à laquelle chaque catégorie d'aliment doit être servie. Les merguez, par exemple, devront faire « *50 grammes pièce, crue* », et servies à raison d'une par enfant en maternelle, de deux en élémentaire et de « *deux à trois* » pour les collégiens et lycéens. « *Les technocrates qui ont pondu cela sont des fous dangereux* », s'exclame Alain Lambert.

Au-delà de son caractère ubuesque, ce genre de norme engendre des coûts sans cesse croissants. « *Avant, on avait une cuisinière qui préparait les repas des écoliers, à la bonne franquette. Maintenant c'est trop compliqué, alors on commande à une entreprise* », regrette Guy Bourras, maire de Saint-Julien-du-Sault. Beaucoup d'élus demandent donc qu'on leur accorde au moins une capacité d'adaptation, en fonction des situations locales. « *J'ai dans ma commune un gîte rural pour groupes, avec un ascenseur pour atteindre le deuxième étage. La loi exige qu'on y mette une ligne téléphonique spécifique, comme pour une tour de bureaux de 50 étages. Ce n'est pas possible, il faut tenir compte du contexte* », argumente Vanik Berberian, maire (MoDem) du village de Gargillesse-Dampierre (Indre) et président de l'association des maires ruraux.

Dans un contexte de crise économique, les élus insistent sur la nécessité de redonner un peu d'air à leur action. « *Les moyens des collectivités se réduisent, il faut donc alléger les coûts. Diminuer les contraintes inutiles est une nécessité pour préserver les services* », assure Jean-Claude Boulard. « *Nous n'allons pas inverser le cours des choses en quelques semaines, complète Alain Lambert, mais nous voulons aider le gouvernement à mettre en place un système qui mette fin à cette production maîtrisée de normes qui coûte cher et paralyse l'action.* »

Leur tâche s'annonce toutefois ardue. Alors que les gouvernements successifs ont tous promis de faire des efforts, que de très nombreux rapports ont déjà tiré la sonnette d'alarme, la floraison normative s'est poursuivie. Très peu de règles, même caduques, ont été supprimées, à l'image de la célèbre ordonnance du 26 brumaire an IX interdisant le port du pantalon pour les femmes à Paris, maintes fois brocardée mais jamais abrogée.

MATHIEU CASTAGNET

PAROLES 
MARC GOUA

Député et maire de Trélazé (Maine-et-Loire)

**« L'imagination du législateur
est sans bornes ! »**

« Cette frénésie législative très française entraîne des coûts importants pour la ville et retarde nos projets d'investissements. Je suis maire depuis 1995 et j'observe une accélération des normes depuis une dizaine d'années. Avant, on mettait quatre ans à concrétiser un projet. Aujourd'hui, c'est plutôt sept car les règlements et les recours se sont multipliés. Dès que le législateur apporte une amélioration, il ajoute une couche sans supprimer les précédentes. L'imagination de l'administration est sans bornes : elle peut transposer une directive européenne de deux pages en un document de quinze pages ! Il faudrait tout remettre à plat. En France, le prix de l'immobilier a doublé en dix ans et 30 % de ce surcoût est imputable aux normes. C'est énorme. Sans parler des jeux pour enfants dans les espaces publics et les écoles. On a dû tous les changer car ils n'étaient plus aux normes. Certaines communes n'en ont jamais remis, faute de moyens. »

RECUEILLI PAR FLORENCE PAGNEUX
(à Angers)